



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE
ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2026-002

21 janvier 2026

OBJET : ARRÊTÉ AUTORISANT LE STATIONNEMENT D'UN CAMION DE DÉMÉNAGEMENT LE VENDREDI 23 JANVIER 2026 DEVANT LE 26 RUE DES SAGNES DE 08H00 A 18H00

Pétitionnaire :

Madame Marjorie MOREAU
26 rue des Sagnes
23210 Bénévent l'Abbaye

Vu la demande du 20 janvier 2026 de Madame Marjorie MOREAU ;
Vu la loi modifiée n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, les Départements et des Régions et notamment son article 25 ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le règlement de voirie départementale adopté par délibération du Conseil Général du 6 juillet 1992 ;
Vu le Code des Communes ;

Considérant la demande d'autorisation de stationnement d'un camion, il est nécessaire de réglementer le stationnement rue des Sagnes,

A R R È T E

Article 1er :

L'autorisation de stationnement est donnée à Madame MOREAU pour son emménagement, au droit du 26 rue des Sagnes.

Article 2 :

Le véhicule ne doit pas empêcher la circulation des autres usagers de la rue du Montlhéry.
La mise en place et la maintenance de la signalisation seront à la charge du pétitionnaire.

Article 3 :

La présente autorisation est conférée pour le vendredi 23 janvier 2026 de 08h00 à 18h00.

Article 4 :

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et règlements en vigueur.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de La Souterraine et Monsieur le Maire sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le Maire, M. André MAVIGNEZ
Michel DÉFAVRE
1er Adjoint

Pour extrait certifié conforme